

Rapport de la commission ad hoc du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon

## **PREAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 20-2017**

### **Demande de crédit de CHF 109'200.- pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique Frontière**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Mesdames Amélie Cherbuin (Coppet), Maryline Clerc (Luins), Gabrielle Genoud (Borex) et de Messieurs Alain Barraud (Chavannes-de-Bogis) et Francis Costiou (La Rippe), s'est réunie le mercredi 3 mai 2017 dans les locaux du Conseil Régional en présence de deux membres du Comité de Direction, Messieurs François Debluë, en charge de l'Environnement et des Ressources régionales et François Roch, en charge notamment du DISREN. Madame Tali Nyffeler-Sadras, chargée de projets – Environnement et Monsieur Patrick Freudiger, Secrétaire général, étaient également présents.

Les membres de la commission ad hoc ont reçu des explications détaillées à propos de l'implication du Conseil Régional, relative au financement de la deuxième phase du réseau agro-écologique susmentionné. La commission tient à remercier les intervenants présents pour leur disponibilité et la précision des explications fournies.

#### **Aspect réseau agro-écologique**

Sept réseaux écologiques ont été constitués dans le district. Quatre bénéficient déjà d'un soutien du Conseil Régional depuis la législature précédente et trois sont en cours d'évaluation. 'Frontière' a été le premier réseau soutenu conjointement avec 'ECO-Terre Sainte', via le Préavis 24-2012.

Le but de ces réseaux est de regrouper une majorité d'agriculteurs qui s'engagent à maintenir et promouvoir la biodiversité par différents moyens, par exemple la plantation d'arbres d'essences différentes ou de haies. En contrepartie, ces agriculteurs sont soutenus par la Confédération, le Canton, les Communes et la Région. Des objectifs qualitatifs et quantitatifs minimaux sont fixés par la Confédération pour maintenir son soutien à ces réseaux.

Frontière termine la phase 1 pour laquelle nous avons accepté un préavis de co-financement de CHF 215'000.— (ECO-Terre Sainte et La Frontière) en 2012. Les objectifs visés se déclinaient en quatre thèmes :

- 1) Développement paysager
- 2) Mise en œuvre de réseaux de mobilité douce
- 3) Ressources naturelles
- 4) Produits du terroir

Aujourd'hui, le réseau Frontière dépasse les objectifs dans le domaine de la biodiversité exigés par la Confédération pour bénéficier de son soutien en atteignant 11.4% de la SAU (Surface Agricole

Utile) totale consacrés à la compensation écologique et 5.8% de la SAU totale constitués de SPB (Surface de Promotion de la Biodiversité) de qualité.

Ce travail a été accompagné dans sa réalisation par un bureau de concepteur de réseaux. Le Conseil Régional se limite à soutenir un tel projet dans sa phase d'investissement, de mise en œuvre et de sensibilisation de la population. Par contre, il ne financera pas les coûts d'exploitation du réseau.

Il a été relevé que la mise en œuvre de réseaux de mobilité douce, prévue dans la phase 1 et qui prévoyait la création de parcours pédestres, équestres et cyclistes, ne semblait pas très avancée. En réponse à cette interrogation, il nous a été expliqué que le financement de cette partie du projet était de compétence cantonale, par le biais des projets de développement régional agricole (PDRA) et donc n'était pas intégré dans la partie qui nous concerne. Néanmoins, cet aspect du réseau pourrait être soutenu par le Conseil Régional au travers du domaine 'sport' par un appui logistique et une aide financière au développement des activités sportives en nature.

Il est à relever que le Réseau Frontière a prévu un volume de plantation supérieur à celui de la phase 1 et qu'il est le seul réseau bénéficiant d'un soutien du Fonds suisse pour le paysage (FSP).

### Aspect financier

Le budget prévisionnel et plan de financement annexé au préavis détaille les participations des fonds tiers et de la part régionale. Il est à noter que la répartition 50/50 entre les Communes territoriales et le Conseil Régional, du montant de CHF 280'160.- tel que figurant dans ce document, a été modifié ultérieurement à 61% - 39%.

Tout comme pour le réseau ECO-Terre Sainte, il avait été convenu qu'un montant de CHF 1.50 par habitant serait supporté par les communes territoriales du réseau Frontière, soit CHF 7.50 sur 5 ans. La part finalement imputée à ces communes est de CHF 8.16, soit environ CHF 1.63 par habitant par an. Trois communes territoriales ne font pas partie du DISREN. Pour celles-ci, un calcul estimatif a été effectué afin de leur faire supporter la part théorique solidaire qu'elles ne paieront pas sur les six autres réseaux écologiques, ainsi qu'une participation aux frais administratifs. Le montant a été fixé à CHF 10.48, soit environ CHF 2.10 par habitant par an.

Les fonds tiers sont constitués de :

- Membres de l'association Frontière	CHF	581'482.—	
- Canton	CHF	242'398.—	
- Fonds suisse pour le paysage	CHF	<u>244'650.—</u>	
o Fonds tiers			CHF 1'068'530.—

La part régionale se répartit entre :

- Cercle porteur A	CHF	138'600.—	
- Cercle porteur B	CHF	<u>32'200.—</u>	
▪ Communes territoriales	CHF	170'800.—	61.00%
- Cercle solidaire A	CHF	106'400.—	
- Cercle solidaire B	CHF	<u>2'800.—</u>	
▪ <b>Objet du présent préavis</b>			<b>CHF 109'200.—</b> 39.00%
o Part régionale			CHF 280'000.—

**COÛT TOTAL DU PROJET** CHF 1'348'530.—

Les membres du Comité de Direction nous ont indiqué avoir reçu la confirmation de l'acceptation de la prise en charge des montants dus par les communes des cercles porteurs A et B. Ils vont néanmoins s'attacher à obtenir de chacune d'entre elles une confirmation écrite, prérequis à la participation du Conseil Régional.

Le budget distingue clairement les montants à charge de quelle collectivité et leur planification sur les cinq ans à venir. Les montants objets du présent préavis se répartissent désormais de la façon suivante :

- Gestion du réseau écologique	CHF	0.—
- Synergies avec d'autres projets	CHF	7'839.—
- Communication, sensibilisation	CHF	39'000.—
- Revitalisation de milieux prairiaux	CHF	13'806.—
- Plantations d'arbres et de haies	CHF	44'928.—
- Suivis biologiques	<u>CHF</u>	<u>3'627.—</u>
	CHF	109'200.—

### Aspect DISREN

La répartition des différents cercles découle d'une logique géographique simple. Les deux cercles porteurs recouvrent les communes territoriales, le cercle porteur B comprenant les trois communes ayant refusé le DISREN concernées par le réseau Frontière. Les deux cercles solidaires incluent le reste des communes ayant accepté le DISREN, à l'exception de deux d'entre elles non impliquées par un des sept réseaux écologiques.

### Conclusion

La Commission ad hoc est favorable à cette demande de soutien financier pour la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau écologique Frontière, dans la mesure où les règles de financement entre les cercles restent consistantes dans les futurs préavis pour les autres réseaux.

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc vous recommande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis n° 20-2017, soit :

- D'accorder le crédit de CHF 109'200.— en faveur du soutien au réseau Frontière
- D'accepter la clef de répartition du financement à raison de 39% de la part régionale pour le cercle solidaire
- De verser le soutien sur plusieurs années en rapport avec le calendrier des groupements d'agriculteurs et les résultats effectivement obtenus.

### Pour la Commission ad hoc

Alain Barraud  
(Chavannes-de-Bogis)  
(rapporteur)

Amélie Cherbuin  
(Coppet)

Francis Costiou  
(La Rippe)

Maryline Clerc  
(Luins)

Gabrielle Genoud  
(Borex)

Chavannes-de-Bogis, le 17 mai 2017